

Règlement

Sur le thème «Et patati et patata», l'Agence d'information agricole romande (AGIR) ouvre un concours à l'intention des élèves de Suisse romande âgés de 4 à 12 ans.

Les critères suivants entrent en ligne de compte :

- Qualité pédagogique du document;
- Découverte sensorielle (sensibilisation au goût et à la diversité des saveurs);
- Présentation du travail (graphisme, originalité, esthétique).

Les travaux, réalisés entre le 1^{er} mars et le 30 novembre 2008, devront parvenir à :

AGIR, case postale 128, 1000 Lausanne 6
info@agirinfo.com.

Renseignements : Martine Bailly, 021 613 11 31